

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatorze mars, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 14 mars 2025

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Béatrice CARTAYRADE  
Michel PAPON  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,  
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,  
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

**Etait excusé :**

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

**2025-03-20 /3****Fonds de concours 2025 de la Communauté de communes du Pays de Mauriac**

Madame le Maire expose que le Conseil communautaire a, dans sa séance du 19 décembre 2024, approuvé le règlement d'attribution du Fonds de concours susceptible d'être attribué aux communes membres de la Communauté de communes du Pays de Mauriac au titre de l'année 2025.

Considérant le projet de renouveler entièrement l'équipement en chaises et tables hautes de la salle André Thivet. En effet cela permettra à travers ce renouvellement d'équipement, de dédier le nouveau matériel uniquement à la salle Thivet et d'affecter les anciennes chaises aux manifestations extérieures.

Considérant que ce projet est éligible au titre du fonds de concours 2025 attribué par la Communauté de communes du Pays de Mauriac.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Pays de Mauriac au titre du renouvellement de l'équipement en chaises et tables hautes de la salle André Thivet, pour un coût estimatif de 8 245,82 € HT.

Le Conseil Municipal,  
Vu le règlement du fonds de concours,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>
	26	0	0

**APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes du Pays de Mauriac dans les conditions du règlement adopté par le conseil communautaire dans sa séance du 19 décembre 2024.

**APPROUVE** le projet d'installation du renouvellement de l'équipement en chaises et tables hautes de la salle André Thivet.

**APPROUVE** le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre du Fonds de concours 2025 de la Communauté de communes du pays de Mauriac.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition de 300 chaises et 10 tables hautes pour la salle André Thivet	8 245,82 €	Fonds de concours CCPM (60,6 %)	5 000,00 €
		Autofinancement (39,4 %)	3 245,82 €
		<b>Total</b>	<b>8 245,82 €</b>

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 20 mars 2025**



Maire,

**Edwige ZANCHI**

La Secrétaire de séance,

**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) : **31 MARS 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1